

Evolution des compétences professionnelles spécifiques sage-femme Bachelor-Master

La loi sur les professions de la santé (LPSan) inclut des compétences générales, sociales et personnelles ainsi que des compétences spécifiques pour les formations BSc en ergothérapie, nutrition et diététique, sage-femme, soins infirmiers, physiothérapie, optométrie, ostéopathie (niveau MSc seulement) et d'autres réglementations pour l'exercice de la profession. Cette loi vise la protection des patients (Office fédéral de la santé publique, 2016). Les compétences spécifiques feront partie des ordonnances de la future LPSan.

Dorothee Eichenberger et al.

Le mandat

Pour l'élaboration des ordonnances relatives à la LPSan, l'OFSP a chargé la Conférence spécialisée santé (CSS) de préciser et de perfectionner les compétences finales BSc et MSc établies en 2009 par Ledergerber et al. En Suisse, des programmes de formation MSc consécutifs pour les professions d'infirmiers, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes et de sages-femmes ont été instaurés ces dernières années. Dans le cadre de ce mandat, la précision des compétences MSc a permis une distinction claire par rapport au niveau BSc. Les profils MSc des professions de la santé permettent à l'OFSP d'évaluer le potentiel de ces nouveaux titres dans le système de santé et d'envisager des champs d'activité élargis. Depuis le début du mois de décembre 2017, l'OFSP dispose des compétences professionnelles spécifiques révisées pour l'élaboration des ordonnances relatives à la LPSan (OFSP, 2016).

L'élaboration du projet en équipe nationale

En mars 2017, les travaux du projet, coordonné au niveau politique ont commencé. Le but était d'élaborer un profil de compétences sage-femme BSc et MSc bien hiérarchisé et largement soutenu par la profession au niveau national jusqu'en septembre 2017. Un groupe de travail composé d'enseignantes des Hautes écoles spécialisées (HES), d'un focus-groupe avec des sages-femmes exerçant dans la pratique hospitalière et indépendante et d'un *sound-ing-board* décentralisé avec des professeurs des HES enseignant dans les programmes MSc a été constitué. Les participants sont issus de la Suisse entière.

Basé sur le profil des compétences finales sage-femme BSc et MSc existant (Ledergerber et al., 2009), le groupe de travail a précisé et adapté les compétences issues des rôles du CanMEDS (Frank et al., 2015), en particulier celles du rôle d'expert-e. Les documents suivants ont servi comme base pour leur élaboration: documents de référence au niveau national et international pour la réforme de Bologne (Chancellerie fédérale, 2015), documents de décideurs politiques tels que ceux de l'Organisation mondiale pour la santé (Nations Unies, 2015) ou de la

Confédération internationale des sages-femmes (ICM, 2010, 2013), *Midwifery2020 (Chief Nursing Officers of England Northern Ireland Scotland and Wales, 2010)* et autres.

Le processus au niveau de la politique de formation et de la santé

Les compétences professionnelles spécifiques édictées dans la LPSan auront un effet significatif sur la formation et l'activité professionnelle des sages-femmes. C'est la raison pour laquelle la Fédération suisse des sages-femmes a été étroitement impliquée dans les travaux. Le réseau avec les autres associations professionnelles a été activement utilisé.

Les résultats et la suite

Avec les dix compétences professionnelles BSc sage-femme disponibles, une étape importante a été franchie pour ancrer le profil des compétences sage-femme dans la LPSan. Selon la planification de l'OFSP, le projet des ordonnances sera soumis à la première consultation des offices fédéraux au printemps 2018. Le processus de consultation publique devrait débuter à l'automne 2018. Toutes les parties intéressées auront alors la possibilité d'évaluer le projet des ordonnances. La Conférence Professionnelle Sage-femme prévoit de commenter le projet.

Retrouvez toutes les références de cet article soit à la page 47 (en allemand) ou sur notre site www.sage-femme.ch > xxx

Auteurs

Dorothee Eichenberger et **Lisa Fankhauser**,
Bernser Fachhochschule;
Mona Schwager et **Beatrice Friedli**,
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften;
Silvia Ammann-Fiechter et **Nadine Oberhauser**,
Haute Ecole de Santé Vaud;
Christiane Sutter et **Barbara Kaiser**,
Haute école de santé de Genève.